



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

indemnités journalières

Question écrite n° 2598

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les congés maternités, post-accouchement, lorsque les mères décident d'allaiter leur enfant. Les recherches convergent à dire que l'allaitement des nourrissons fait baisser les risques de diabète, d'obésité et accélère le processus de développement des défenses immunitaires. Pour être performant, l'allaitement devrait durer 3 mois. Or, le congé maternité après l'accouchement ne s'étend que sur une période d'un mois et demi, ce qui incite certaines jeunes mamans à déposer une demande d'arrêt maladie pour couvrir l'intégralité de cette période. Le Gouvernement, à de nombreuses reprises, a manifesté son souhait de réduire les dépenses de santé. Ces dernières peuvent être enrayées par une véritable politique de prévention. Pour cette raison, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui peuvent être prises afin d'étendre la durée de ce congé maternité.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2598

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5150

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)